

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 AVRIL 2019

1°) Approbation du compte-rendu de la séance du 26 mars 2019

Le compte-rendu de la séance du 26 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

2°) Tirage au sort des Jurés d'assises 2020

Monsieur le Maire précise que les communes sont appelées à procéder au tirage au sort, à partir des listes électorales, d'un nombre triple de celui des jurés afin de composer la liste annuelle du jury criminel de la cour d'assises du Département de la Vendée. Celles-ci seront composées des personnes inscrites sur les listes électorales âgés d'au moins 23 ans au 31 décembre 2019 (nées avant le 01.01.1998).

Le tirage au sort a ainsi été réalisé lors de cette séance en fonction de ces règles. La liste des jurés sera transmise prochainement au greffe de la cour d'assises au tribunal de grande instance de La Roche-sur-Yon.

3°) Finances

3.1) MARCHES PUBLICS

3.1.1 – Avenant maîtrise d'œuvre création d'un club house au tennis.

Monsieur le Maire indique que conformément au règlement de consultation, le montant du marché de maîtrise d'œuvre exprimé sur un taux de rémunération, peut-être réactualisé à l'étape de l'APD sur le montant prévisionnel des travaux à intervenir.

Un avenant est donc nécessaire. Cependant, celui-ci ne pouvant bouleverser l'économie générale du marché conformément, notamment aux articles 9 de la Loi du 12/07/1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et l'article 30 du décret 93-1268 du 29/11/1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées à des prestataires privés et au nouveau code de la commande publique du 1^{er} avril 2019, il est proposé une réactualisation du montant de rémunération comme indiqué ci-dessous.

Montant du marché initial : 17 030€ HT

Montant de l'avenant : 2 554,50€ HT

Nouveau montant du marché : 19 584,50€ HT

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'avenant présenté,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

3.1.2 - Approbation du rapport d'analyse des offres marché de travaux « réfection du drainage du terrain de foot honneur ».

Monsieur le Maire propose de différer ce point lors d'une prochaine séance. En effet, de nouvelles réflexions et options techniques poussent la municipalité à reconsidérer la nature des travaux à réaliser. Un temps de concertation plus large est nécessaire afin de décider des travaux les plus pertinents qu'ils soient.

Le conseil municipal pourrait être convoqué prochainement pour débattre de ce point.

3.2) BUDGET ANNEXE « Lotissement Le Vivier »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget Lotissement Le Vivier de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Article	Libellé	Chapitre / Opération	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D/66111	Intérêts réglés à l'échéance	66	1 000.00 €	
D/608	Frais accessoires	043	1 000.00 €	
D/605	Matériel, équipements et travaux	60		2 000.00 €
R/796	Transfert de charges	043	1 000.00 €	
R/7015	Vente de terrains	70		1 000.00 €
TOTAL			3 000.00 €	3 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les virements de crédits ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à intervenir.

4°) Questions diverses

* Point travaux en cours

Vestiaires de football : Didier CHATEIGNER indique que la réception est programmée le mercredi 24 avril à 17h. Quelques réserves seront formulées sur des finitions non effectuées à ce jour. Les enrobés relatifs aux cheminements seront réalisés fin avril, début mai.

Plateaux Rue Jean Yole : Monsieur le Maire indique que la réalisation des travaux se fera principalement sous alternat avec préparation et terrassements des 2 plateaux successivement (d'abord intersection rue des Jardins semaines 23 et 24 avant Rue Jean Blanchet semaines 25 et 26). Les enrobés de la chaussée et des trottoirs seront réalisés simultanément semaines 27-28 (début juillet). Enfin, la signalétique sera apposée fin juillet.

Des itinéraires de déviation seront réalisés pour les poids lourds et engins agricoles. Il est suggéré de mettre en sens unique la route de Villedor le temps des travaux. Un courrier sera transmis à l'ensemble des riverains des rues concernées en mai pour préciser la réalisation de ces travaux.

Aménagement du cimetière : Les travaux sont en cours d'achèvement. Un grillage esthétique et solide a été installé en bordure de route départementale. Il sera pérenne, contrairement à celui provisoirement installé pour séparer le futur aménagement.

Programme de voirie 2019 : L'agence routière départementale a fait part de certaines prescriptions qui devront être prises en compte dans l'étude des projets concernant l'espace Clémenceau et l'accès aux salles de sports. Le cabinet GEOUEST retravaillera ces scénarios en fonction de ces éléments.

Concernant la réfection des rues Gautron et Le Pot, un groupement de commandes avec la CCPA sera envisagée au niveau de la réfection des réseaux puisque à cheval sur une compétence communautaire (assainissement) et communale (eaux pluviales). Cela permettra d'optimiser le coût des prestations.

*** Indemnités gardiennage de l'église communale.**

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le vote d'une indemnité de gardiennage.

Monsieur le Maire indique que le Plafond indemnitaire est de 479,86€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice, montant identique à celui de l'année précédente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour le versement d'une indemnité de 479,86€ relative au gardiennage de l'Eglise.

*** Indemnités de conseil alloué au Trésorier**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE DEMANDER** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 50% soit 270,58€ au titre de l'année 2018,

*** Agenda :**

- Exposition itinérante « sauvages des rues : Belles et Rebelle » avec le SMAV du 15 avril au 6 mai. Balade commentée le samedi 27 avril à 10h. Certains conseillers ont réalisé le parcours. Intéressant mais malheureusement la végétation sur site n'illustre pas spécialement le panneau apposé. Emmanuel FERRE indique qu'il s'agit d'une exposition qui s'adresse à toutes les communes du territoire du Syndicat Mixte, il est donc difficile de pouvoir systématiquement trouver des sites avec les variétés en question sur l'ensemble des communes.

- réunion riverains Villedor : dans le cadre de la réalisation des futurs travaux de réfection des trottoirs, une réunion d'information est prévue le 3 mai.

- cérémonies du 8 mai : dépôt de gerbe et office sur Nieul, puis rassemblement à Ste-Flaive.

Prochain Conseil Municipal : mardi 28 mai 2019
